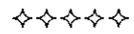


AUORE CINEMA

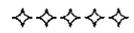
Association Loi 1901

19, boulevard de Laval

35500 VITRE



**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



EXERCICE 2006/2007



AUORE CINEMA

Association Loi 1901
19, boulevard de Laval
35500 VITRE

◆◆◆◆◆

<p>RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</p>

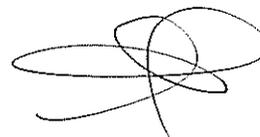
◆◆◆◆◆

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Je précise que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

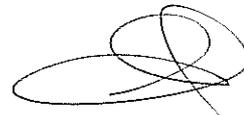
J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823 - 9 du Code de Commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants : « J'ai procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation retenues par l'association, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour et, mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

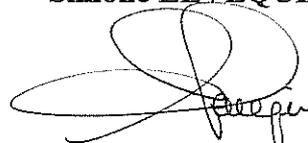


III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A VITRE, le 29 octobre 2007

Simone LEVEQUE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simone Leveque', written over a large, stylized circular flourish.

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RENNES

Désignation de l'entreprise : ASS AURORE CINEMA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 19 boulevard de Laval 35500 VITRE		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 47856801700014		Code APE 913E						
		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N clos le. 31072007						
		N-1 31072006						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	AE				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 717	AG	31	1 685	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	1 807 861	AQ	6 273	1 801 587	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	196 511	AS	1 559	194 952	
		Autres immobilisations corporelles	AT	120 753	AU	1 093	119 660	
		Immobilisations en cours	AV		AW		106 575	
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	1 128	CV		1 128	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières*		BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	2 127 972	BK	8 958	2 119 013	107 703	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	183	BY		183	
		Autres créances (3)	BZ	680 094	CA		680 094	1 180 566
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	156 574	CE		156 574	
Disponibilités		CF	143 583	CG		143 583	40 706	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	29 980	CI		29 980	1 512	
	TOTAL (III)	CJ	1 010 415	CK		1 010 415	1 222 785	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 138 387	IA	8 958	3 129 429	1 330 489	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise ASS AURORE CINEMANéant *

		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	11 610	11 610	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	13 189	6 334	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(26 345)	6 855	
	Subventions d'investissement	DJ	835 343	1 199 165	
	Provisions réglementées *	DK	540 426		
	TOTAL (I)	DL	1 374 224	1 223 964	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	801 120		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	9 553	2 387	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	74 041	54 545	
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 234	3 619	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	856 254	44 883	
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		1 088	
TOTAL (IV)	EC	1 755 204	106 524		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 129 429	1 330 489		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	947 752	80 202		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	20			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS AURORE CINEMA

Néant *

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 720	FB	FC	3 720		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE	FF		
			FG	35 921	FH	FI	35 921	163 356
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	39 641	FK	FL	39 641	163 356	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	2 702	5 762	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP		710	
	Autres produits (1) (11)				FQ	613	4 344	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	42 957	174 173	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	2 080		
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	49 443	109 416	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	7 346	21 687	
	Salaires et traitements*				FY	5 418		
	Charges sociales (10)				FZ	1 767		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	8 958	25 667	
			- dotations aux provisions*		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	989	3 259	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	76 004	160 030		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(33 047)	14 142		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	2 999		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP	2 999			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 109		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)				GU	2 109			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	889			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(32 157)	14 142		

Désignation de l'entreprise		ASS AURORE CINEMA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	124		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	546 118		2 872
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	2 285		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	548 528		2 872
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			8 949
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	542 712		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	542 716		8 949
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 812		(6 077)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			1 210
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	594 485		177 045
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	620 830		170 190
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(26 345)		6 855
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle):		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Voir détail en annexe			542 716	548 528	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs	
Total					

15/11/2007

Annexes fiscales BIC RN

Page: 1

2053 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE		
Détail produits et charges except.	Ch. except.	Pr. except.
QUOTE-PART SUBV.REINTEGREE (art.39 sexies)		542712
QUOTE-PART SUBV.REINTEGREE (art.42 septies)		3406
DOT.PROV.REGLEMENTEES	542712	
REP.PROV.REGLEMENTEES		2286
REGUL.DIVERS TIERS	4	124
Cumul:	542716	548528

REGLES ET METHODES COMPTABLES**ANNEXE SIMPLIFIEE****Règles et méthodes comptables**

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983
- le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983
- les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Les aides sélectives et les aides automatiques du SFEIC (Soutien Financier de l'Etat à l'Industrie Cinématographique) ont fait l'objet d'un traitement comptable spécifique, développé ci-après sous la rubrique Subventions.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

• Gros-œuvre / Charpente :	30 ans
• Immobilisations sans contact avec le public :	15 ans
• Immobilisations en contact avec le public :	7 ans
• Matériels informatiques / logiciels :	3 ans

REGLES ET METHODES COMPTABLES**ANNEXE SIMPLIFIEE** (suite)**Subventions d'équipement**

L'association a reçu différentes subventions pour le financement de la rénovation et la création de deux salles de cinéma.

- Les subventions publiques :
 - du Conseil Régional pour un montant de : 303 750 €
 - du Conseil Général pour un montant de : 130 000 €
 - du Conseil Municipal pour un montant de : 55 000 €
 - du Ministère de la Culture pour un montant de : 350 000 €

L'association a opté pour l'application de l'article 42 septies du CGI pour ces subventions.

- Les aides sélectives et les aides automatiques du SFEIC sont :
 - les droits disponibles du CNC pour un montant de : 84 379 €
 - les avances sur droits disponibles du CNC pour un montant de : 58 333 €
 - la subvention du CNC pour un montant de : 400 000 €
 - Soit un total de : 542 712 €

Les subventions attribuées au titre du soutien automatique et du soutien sélectif constituent des subventions d'équipement.

En vertu des dispositions de l'article 39 sexies du CGI, ces subventions sont rapportées immédiatement au résultat imposable de l'exercice à hauteur de 542 712 €. L'association bénéficie de la mesure de l'amortissement exceptionnel.

Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit l'état de ces provisions.

Les autres provisions réglementées concernent les allocations SFEIC (article 39 sexies du CGI).

Elles représentent pour l'exercice :

- la dotation à l'amortissement exceptionnel pour un montant de 542 712 €
- la reprise de la quote-part du SFEIC rapportée au résultat suivant la même durée d'amortissement des biens subventionnés pour un montant de 2 285 €.

CHARGES A PAYER

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 100
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 329
Dettes fiscales et sociales	2 005
Autres dettes	
TOTAL	18 434

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	29 980	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	29 980	

ENGAGEMENTS FINANCIERS**GARANTIES DU PRET BPO**

- Caution simple de la VILLE DE VITRÉ – Place du Château – BP 345 – 35506 VITRÉ cedex, à hauteur de 400 000 €.

- Caution réelle de l'ASSOCIATION DES ŒUVRES DU DIOCESE DE RENNES, dont le siège social est : 45 rue de Brest – 35000 RENNES, à hauteur de 800 000 € constituée par un mandat irrévocable d'hypothéquer à première demande de la Banque, à hauteur de 800 000 € l'immeuble sis : 19-23, boulevard de Laval – 35500 VITRÉ, cadastré Section BV, n°s 159 et 167, pour une contenance de 34a 37ca, avec publication à la Conservation des Hypothèques de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer sans accord de la BPO, à effectuer par Maître CHAUDET, notaire à VITRÉ.